

L'INDEX DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES 2023

AU SEIN DU GROUPE AREAS FRANCE



L'ÉCART DE REMUNERATION ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Cet indicateur permet d'évaluer l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes, à partir de la moyenne de la rémunération des femmes comparée à celle des hommes, par tranche d'âge et par catégorie de postes équivalents. La note maximale pour cet indicateur est de 40 points

Société	Indicateur	Note
HRC (UES)	0,1	39
CONCESSIONS AEROPORTS FRANCE	1	39
RESTAURATION ORLY 1	0	40
RESTAURATION ROISSY	0,1	39
CONCESSIONS GARES FRANCE	0	40
AREAS OPERATIONS DE RESTAURATION	0,1	39
ECP FRANCE	0,3	39
AREAS SERVICES	9,7	27
ROC - SGAR - SG2P (UES RETAIL)	0,3	39

L'ÉCART DE TAUX D'AUGMENTATIONS INDIVIDUELLES

Cet indicateur permet d'évaluer l'écart entre le taux d'augmentations individuelles hors promotions ayant bénéficié aux femmes et celui ayant bénéficié aux hommes. La note maximale pour cet indicateur est de 20 points (portée à 35 points pour les entreprises de moins de 250 salariés).



Société	Indicateur	Note
HRC (UES)	1,7	20
CONCESSIONS AEROPORTS FRANCE	0,2	20
RESTAURATION ORLY 1	0,6	35
RESTAURATION ROISSY	2,2	10
CONCESSIONS GARES FRANCE	0,5	20
AREAS OPERATIONS DE RESTAURATION	3,5	10
ECP FRANCE	0,6	20
AREAS SERVICES	4,8	25
ROC - SGAR - SG2P (UES RETAIL)	0	20



L'ÉCART DE TAUX DE PROMOTIONS

Cet indicateur permet d'évaluer l'écart entre le taux de femmes promues et le taux d'hommes promus. Il est calculé uniquement pour les sociétés de plus de 250 salariés. La note maximale pour cet indicateur est de 15 points.

Société	Indicateur	Note
HRC (UES)	4,3	10
CONCESSIONS AEROPORTS FRANCE	2,5	15
RESTAURATION ORLY 1		
RESTAURATION ROISSY	4,2	10
CONCESSIONS GARES FRANCE	1,8	15
AREAS OPERATIONS DE RESTAURATION	16,5	0
ECP FRANCE	0,8	15
AREAS SERVICES		
ROC - SGAR - SG2P (UES RETAIL)	4	15

LE NOMBRE DE SALARIEES AUGMENTEES EN RETOUR DE CONGE MATERNITE

Cet indicateur permet de mesurer le respect par l'entreprise de l'obligation d'attribuer aux salariées en retour de congé maternité une augmentation, dès lors que des augmentations ont été attribuées aux salariés. La note maximale pour cet indicateur est de 15 points.



Société	Indicateur	Note
HRC (UES)	100	15
CONCESSIONS AEROPORTS FRANCE	100	15
RESTAURATION ORLY 1	100	15
RESTAURATION ROISSY	100	15
CONCESSIONS GARES FRANCE	100	15
AREAS OPERATIONS DE RESTAURATION	100	15
ECP FRANCE	100	15
AREAS SERVICES	100	15
ROC - SGAR - SG2P (UES RETAIL)	100	15



LA PART DES DEUX SEXES DANS LES 10 PLUS HAUTES REMUNERATIONS

Cet indicateur permet de mesurer la proportion des salariés par sexe parmi les 10 plus hautes rémunérations. La note maximale pour cet indicateur est de 10 points.

Société	Indicateur	Note
HRC (UES)	4	10
CONCESSIONS AEROPORTS FRANCE	4	10
RESTAURATION ORLY 1	0	0
RESTAURATION ROISSY	3	5
CONCESSIONS GARES FRANCE	2	5
AREAS OPERATIONS DE RESTAURATION	5	10
ECP FRANCE	2	5
AREAS SERVICES	1	0
ROC - SGAR - SG2P (UES RETAIL)	1	0

NOTE GLOBALE DE L'INDEX POUR CHAQUE SOCIETE DU PERIMETRE AREAS FRANCE

Areas France s'engage à poursuivre leurs actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Sociétés	Note obtenue
HRC/ACTAL/SRAM (Restauration sur les Aires d'Autoroutes)	94
CONCESSIONS AEROPORTS France (Restauration dans les Aéroports de Province)	99
RESTAURATION ORLY 1 (Restauration Aéroport d'Orly 1)	90
RESTAURATION ROISSY (Restauration Aéroport de Roissy)	79
CONCESSIONS GARES France (Restauration dans les Gares)	95
AREAS OPERATIONS DE RESTAURATION (Gestion des McDonald's en franchise)	74
ECP France (Restauration dans les Center Parcs)	94
AREAS SERVICES (Siège d'Areas France)	67
UES RETAIL (Restauration et Boutiques dans les stations-services sur Autoroutes)	89